



Règlement Sportif Régional

21.08.2022

Comité Régional d' Escrime Centre Val de Loire

1240 Rue de la Bergeresse

45160 Olivet

GENERALITES	4
Objectifs et finalités de l'organisation compétitive régionale	4
Organisation des épreuves	5
Le montant des engagements pour les épreuves individuelles et par équipes :	5
La note d'organisation des épreuves	5
L'encadrement arbitral des épreuves	6
EQUIPEMENTS, MATÉRIELS ET SECURITE	7
Normes	7
Armes	8
Masque	8
Gants	9
Protège poitrine	9
ENCADREMENT MÉDICAL DE LA PRATIQUE	10
La prise de licence et le certificat médical	10
Principe de surclassement	11
Le respect des gestes barrières	11
ARBITRAGE	12
L'encadrement arbitral des épreuves	12
La formation et la certification arbitrale	13
La formation	13
La certification	14
La journée nationale de l'arbitrage (JNA)	14
Objectifs de la JNA	14
Date retenue pour la JNA	15
ORGANISATION DE LA VIE SPORTIVE RÉGIONALE	16
Animation régionale loisir (Catégories M17 à Vétérans)	16
Plateaux sportif régionaux (catégories M9 et M11)	17
ORGANISATIONS COMPÉTITIVES À L'ÉPÉE	18
Preamble	18
Organisation de la filière compétitive par catégories	19
Organisation générale	19
Organisation par catégorie	20
Formules compétitives :	20
Modalité de participation	20
Formules des circuits et regroupements régionaux	21
Formules des Championnats Régionaux	22
Formules des Masters régionaux	23
Organisation des épreuves	23

ORGANISATIONS COMPÉTITIVES AU FLEURET	24
Preambule	24
Organisation de la filière compétitive par catégories	25
Organisation générale	25
Organisation par catégorie	25
Formules compétitives :	26
Modalité de participation	26
Formules des circuits et regroupements régionaux	26
Formules des Championnats Régionaux	28
Formules des Masters régionaux	29
Organisation des épreuves	29
ORGANISATIONS COMPÉTITIVES AU SABRE	30
Préambule	30
Organisation de la filière compétitive par catégories	30
Organisation générale	30
Organisation par catégorie	31
Formules compétitives :	31
Modalité de participation	31
Formules des circuits et regroupements régionaux	32
Formules des Championnats Régionaux	33
Organisation des épreuves	34
RÈGLES DE CLASSEMENTS RÉGIONAUX ET DE SÉLECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	35
Préambule	35
Modalités	35
Règles de classement	36
Règles de sélection aux Championnats de France	37
Critères de sélection	37
Selon le type d'épreuves :	38
FILIÈRE M15 H2032	39
Généralités	39
Aide financière	40
Aide matérielle	40
COLLECTIF RÉGIONAL	40
Généralités	40
Aide apportée	41
Inscription sur les listes du "Collectif Régional"	41
ANNEXE	42

1. GENERALITES

Les compétitions et animations organisées sur le territoire de la Région Centre Val de Loire doivent s'adapter au contexte régional tout en respectant les principes de la politique sportive fédérale et toute la réglementation fédérale en vigueur.

Les manifestations sportives régionales sont ouvertes à tous les licenciés FFE dès la catégorie « M9 » jusqu'à la catégorie « Vétérans ».

L'organisation des épreuves régionales individuelles et par équipes implique le respect des protocoles sanitaires, du règlement sportif fédéral et la réglementation de l'arbitrage édités par la FFE.

Tout club, organisateur et licencié, se doit de respecter toutes les doctrines et procédures sanitaires régissant la pratique de l'escrime.

1.1. Objectifs et finalités de l'organisation compétitive régionale

Le comité régional d'escrime Centre Val de Loire a la responsabilité, en toute sécurisation de sa pratique, de l'attribution des diplômes fédéraux et des titres compétitifs régionaux (individuels et par équipes).

Pour animer la pratique compétitive sur son territoire, le CRECVL en accord avec le règlement fédéral, décline les niveaux de compétition pour chaque catégorie comme suit :

- **Pour la catégorie M9/M11** : Découverte par plateaux sportif , participation à des animations spécifiques proposées par les clubs et les territoires (vers la Fête régionale des jeunes).
- **Pour la catégorie M13** : Initiation à la compétition, participation aux organisations territoriales et régionales, organisation d'un championnat régional individuel et par équipes; et challenge de France.
- **Pour la catégorie M15** : Engagement dans la filière H2032, participation aux circuits régionaux et championnats régionaux individuels et par équipe, puis aux compétitions de zone et d'inter-zone, en vue d'une sélection à la Fête des Jeunes.
- **Pour la catégorie M17/M20/Séniors/Vétérans** : Suivant les objectifs individuels, d'engagement, progression, et formation au travers de la filière compétitive

(épreuves territoriales, régionales, nationales, championnats, stages, regroupements...).

Chaque organisation de compétition doit se référer et appliquer les protocoles sanitaires fédéraux en vigueur.

1.2. Organisation des épreuves

L'organisation de la vie sportive régionale de la catégorie M9 à vétérans est articulée autour d'animations sportives, de circuits régionaux ouverts à toutes les régions et des championnats régionaux. Elle est déléguée à un club ou une association territoriale affiliée. Ces épreuves sont proposées en individuel et par équipes de clubs ou d'interclubs selon les armes et les catégories dans le respect des règlements en vigueur.

Les épreuves de la catégorie « séniors » seront organisées en priorité sur les dimanches.

1.2.1. Le montant des engagements pour les épreuves individuelles et par équipes :

Pour les épreuves régionales (championnat régional) individuelles et par équipes, le montant est fixé par le CD en début de saison (cf. informations financières) :

(en attente de la confirmation de la FFE)

- Soit 5€ pour les plateaux sportifs régionaux, fête régionale des jeunes M9 et M11, et regroupements régionaux M17 à Vétérans,
- Soit 12€ par individuel pour toutes les épreuves régionales, championnats régionaux compris,
- Soit 15€ par équipe pour les circuits régionaux et 25 € par équipe pour les championnats régionaux.

Les organisateurs devront utiliser le podium régional pour le protocole et les récompenses. Les clubs organisateurs peuvent solliciter le matériel régional de piste en respectant les modalités de réservation (contact : comité régional escrime.centre@wanadoo.fr).

1.2.2. La note d'organisation des épreuves :

L'organisateur adresse la note d'organisation au responsable de la commission d'armes pour validation avant de la transmettre au comité régional, **1 mois avant la date de**

l'épreuve. Cette note doit être validée par la commission d'arme. Le comité régional diffuse la note d'organisation aux clubs. Le comité régional met en ligne la compétition sur le site de la FFE.

L'organisateur devra produire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au comité régional, pour avis du médecin fédéral régional : plan des pistes, organisation des secours, zone d'évacuation et de regroupement du public...

Il faut veiller à avoir sur place, tout au long des épreuves, au minima le matériel médical nécessaire à toute intervention ; et la présence obligatoire d'un médecin sur toutes les épreuves vétérans (pages 6 et 7 sur règlement sportif FFE).

1.2.3. L'encadrement arbitral des épreuves

L'organisateur se réfère à la réglementation de l'arbitrage nationale. **Il lui revient l'obligation de convoquer suffisamment d'arbitres afin d'assurer le bon déroulement de ses compétitions (en plus des arbitres quotas, si nécessaire). Pour l'aider dans sa démarche, l'organisateur peut solliciter les clubs régionaux, ainsi que le référent à l'arbitrage de l'arme.**

Attention, la convocation des arbitres hors quotas doit se faire suffisamment tôt, afin que toutes les personnes (arbitres, familles, clubs) puissent s'organiser.

(Mise à jour à faire par le CD en septembre :)

La note d'information financière éditée par le comité régionale d'escrime indique toutes les indemnités arbitrales journalières selon le niveau des diplômes des arbitres fixées par la FFE (cf. site internet du CRECVL/ Espace documentaire)

Lors des certifications des arbitres en formation, le club organisateur prend en charge les frais de restauration des candidats ; les indemnités arbitres des candidats évalués seront pris en charge par le CRECVL, à hauteur de 2 évaluations. Au-delà, si le candidat doit repasser des évaluations, les indemnités de ces journées d'évaluation seront à la charge de leur club.

Information : La loi « Humbert » (dite « Lamour ») du 23 octobre 2006 impose aux clubs organisateurs de manifestations sportives ainsi qu'aux arbitres pour toutes indemnités perçues dans le cadre de leur fonction arbitrale d'établir :

- Pour les clubs: une activité journalière des arbitres indemnisés, avec feuille d'émargement et les sommes versées pour chaque organisation,
- Pour les arbitres: une activité annuelle de leurs indemnités (en nombre de jours et en sommes perçues à cet effet) :

2. EQUIPEMENTS, MATÉRIELS ET SECURITE

Les présentes Règles Techniques et de Sécurité (RTS) s'appliquent pour les disciplines olympiques, à savoir le Fleuret, l'Épée, et le Sabre. Les disciplines relatives au Sabre Laser et à l'Escrime Artistique sont régies par leurs propres RTS.

Les réglementations applicables au sein de la Fédération Française d'Escrime (FFE), et des associations qui y sont affiliées, sont issues des réglementations mises en place par la Fédération Internationale d'Escrime (FIE). La FFE peut être amenée à les adapter, au regard de sa stratégie compétitive en faveur de toutes les catégories d'âges, tout en prenant en compte les spécificités de chaque arme. Les RTS visent à organiser la pratique et à préserver la sécurité et l'intégrité physique des pratiquants, ainsi que de tous les participants aux compétitions régies par la FFE.

Leur non-respect entraîne la responsabilité pleine et entière du club, de son enseignant, et du pratiquant.

2.1. Normes

Les normes de sécurité imposées par la FFE et le marquage CE sont obligatoires. Les équipements individuels doivent porter à la fois le marquage « CE » (décret du 05/08/1994) et le label FIE ou le label FFE (autorisé uniquement en France).

Type de marquage	Risque	Equipement concernés
"CE" Catégorie 1	Non vitaux	Pantalons, gants
"CE" Catégorie 2	Risques sur les parties vitales susceptibles de provoquer des lésions irréversibles	Vestes, Cuirasse, Sous-cuirasses, Coquilles, Masques

Catégories d'âge	Labels
M9, M11	Tenue 350 N Sous cuirasse 350 N
M13, M15, M17, M20, Senior, Vétérans	Tenue 350 N Sous cuirasse 800 N

En référence aux règlements internationaux et nationaux, l'escrimeur respecte les règles de sécurité et sanitaires dans sa propre pratique (Cf. Règlements fédéraux en vigueur). Le contrôle du matériel (tenues, armes, masques, gants...) se fait par :

- L'utilisateur lui-même,
- L'enseignant du club,
- L'arbitre à chaque début de match lors des compétitions.

Toute pratique de l'escrime en short est prohibée quelles que soient les circonstances (échauffements, entraînements, stages, leçons, assauts, matchs...). Dans le cas d'un accident en présence ou non de l'enseignant, le non-respect de cette mesure entraîne la responsabilité pleine et entière du club, de son enseignant et de son pratiquant. Le club se doit d'effectuer toutes les déclarations nécessaires auprès de chaque service (assurances, mairie, comité régional, FFE, DRDJSCS, etc.) dans les plus brefs délais.

2.2. Armes

Catégorie d'Âge	Fleuret	Epée/Sabre
M9	Lame N°0	Lame N°2
M11	Lame N°2	
À partir de M15	Lame N°5	Lame N°5

2.3. Masque

Liste de masques homologués consultable sur le site internet de la FIE Outre les masques cités ci-dessus, les masques portant le marquage « CE » doivent être utilisés. Tous les masques doivent impérativement comporter le label CE avec la norme européenne CEN LEVEL 1 ou le label FIE.

Les masques à visière transparente sont interdits à toutes les armes.

La bavette conductrice du masque au fleuret est obligatoire sur les épreuves FIE, CEE et sur les épreuves fédérales pour l'ensemble des catégories M15 (à partir de septembre 2022), M17, M20, seniors et vétérans. Les masques avec une seule attache ne sont autorisés en France que pour les catégories M7 à M13.

Ces masques sont valables également de M15 à vétérans , en France, avec deux attaches.

Les masques doivent être en parfait état.

- Pour les masques à languette métallique : application de la réglementation FIE sur le système de fixation doublé du bandeau cervical.
- Pour les masques sans languette métallique : l'attache principale doit être réalisée avec trois fermetures. L'utilisation de l'attache magnétique, qui existe déjà, reste obligatoire

2.4. Gants

Ils sont obligatoires pour toutes les catégories et ne doivent pas comporter de dommages (trous, couture abîmée, ouverture fil de corps, etc.) A l'intérieur du gant sera apposé le label de qualité de la FIE, accordé d'après la procédure d'homologation, avec l'année de fabrication et la mention 800N.

Au sabre, le gant 800N est obligatoire à partir de la catégorie M15

2.5. Protège poitrine

L'utilisation du protège-poitrine est obligatoire pour les femmes à partir de la catégorie M11, et facultative pour les hommes.

Au fleuret, le protège-poitrine aura les caractéristiques suivantes : l'intégralité de la partie extérieure du protège-poitrine doit être recouverte d'un tissu mou tel que l'E.V.A. (éthylène-acétate de vinyle) de 4 mm d'épaisseur et d'une densité de 22 kg/m³ (cf. m.25.7 du règlement du matériel de la FIE).

Note concernant le matériel de club :

Il est important que l'enseignant soit impliqué, et associé tant dans le conseil d'utilisation, la vérification que dans l'achat de tout matériel utile à une pratique sécurisée, compétitive ou non.

Dans le cas d'une pratique en club, en toutes circonstances (stages, entraînements, leçons individuelles, initiations...), l'enseignant doit veiller au respect du cadre réglementaire et à l'utilisation d'un matériel conforme et sécurisé pour tous les pratiquants.

Un registre du matériel collectif de club mis à disposition et/ou loué aux pratiquants est nécessaire, afin de pouvoir réaliser un entretien régulier et une sécurisation du matériel de protection dans le respect des doctrines sanitaires imposées par la FFE.

3. ENCADREMENT MÉDICAL DE LA PRATIQUE (à vérifier avec le médecin régional).

La pratique de l'escrime, sous toutes ses formes (récréative, ludique, artistique, « sabre laser », compétitive, d'initiation, de découverte, scolaire...), implique une sécurisation optimale et le respect strict des consignes spécifiques.

Ce document se réfère au [cadre réglementaire fédéral : ICI](#).

Tout club, organisateur et licencié se doit de respecter toutes les doctrines et procédures sanitaires régissant la pratique de l'escrime.

3.1. La prise de licence et le certificat médical

Afin d'obtenir sa première licence FFE et pouvoir pratiquer, un certificat médical autorisant la pratique de l'escrime est obligatoire.

Une personne s'inscrivant pour la première fois à une fédération sportive devra impérativement fournir ce document de santé. Celui-ci permet à la structure de

s'assurer que la santé de la personne lui permet de pratiquer librement l'activité, sans contre-indications, ou sans que celle-ci ne risque de favoriser certains problèmes médicaux.

Depuis 2016 pour les majeurs et mai 2021 pour les mineurs , il est généralement inutile de demander chaque année un nouveau certificat médical pour un renouvellement de licence FFE. Pour les petits comme pour les grands avec une spécificité pour les Vétérans et des enseignants (cf. Règlement médical FFE), la durée de validité est désormais de trois ans dans les clubs avec licence sous réserve de présenter l'auto- questionnaire en vigueur.

Pour les compétiteurs, l'autorisation de surclassement doit être précisée sur le certificat médical. Le club d'escrime et le médecin préciseront plus d'informations.

[Pour plus d'information sur les différents types de certificats médicaux](#)

3.2. Principe de surclassement

- Jusqu'à la catégorie M11- 1^{ère} année : surclassement interdit ;
- Les surclassements sont possibles à partir de la 2^{ème} année de la catégorie M11 et de la 1^{ère} année de la catégorie M13 selon les modalités définies dans le règlement médical.

[Formulaire de Surclassement spécifique M11 et M13](#)

[Formulaire de simple surclassement M13 \(2^{ème} année\) à M20](#)

[Formulaire de Double Surclassement FFE](#)

3.3. Le respect des gestes barrières

Les clubs doivent assurer, lors de leurs entraînements ou de leurs organisations événementielles (forum, portes ouvertes, compétitions, tournois, challenge, championnats...), une signalétique pour tous les publics accueillis (parents, élèves, accompagnateurs...) en parfait accord et respect de la doctrine sanitaire imposée par le propriétaire de l'équipement sportif et de la Fédération Française d'Escrime ([Cf. Note et conseils sur la gestion des clubs](#)). En complément, les clubs et les enseignants doivent

relayer et contrôler le respect des gestes « barrière » et sont conseillés de suivre le protocole sanitaire fédéral suivant :

- **Port du masque sanitaire en tissu de tous les publics accueillis,**
- **Lavage des mains en entrant et en sortant de la salle,**
- **Respect les mesures de distanciation en dehors de la pratique même,**
- **Limiter les contacts au maximum,**
- **Nettoyer le matériel individuel et/ou collectif après son usage,**
- **Proposer, respecter et faire respecter la circulation des personnes au sein de la salle,**
- **Établir une liste des personnes accueillies lors de tout événement du club (entraînement, cours, portes ouvertes, compétitions, réunions, ...)**
- **Assurer une prise de température de toutes les personnes participant à la pratique,**

4. ARBITRAGE

Dans son organisation d'épreuves régionales individuelles et par équipes, le club s'engage au respect du règlement sportif fédéral et la réglementation de l'arbitrage éditée par la FFE.

4.1. L'encadrement arbitral des épreuves

L'organisateur se réfère à la réglementation de l'arbitrage nationale. **Il lui revient l'obligation de convoquer suffisamment d'arbitres afin d'assurer le bon déroulement de ses compétitions (en plus des arbitres quotas, si nécessaire). Pour l'aider dans sa démarche, l'organisateur peut solliciter les clubs régionaux, ainsi que le référent à l'arbitrage de l'arme.**

Attention, la convocation des arbitres hors quotas doit se faire suffisamment tôt, afin que toutes les personnes (arbitres, familles, clubs) puissent s'organiser.

La note d'information financière éditée par le comité régional d'escrime indique toutes les indemnités arbitrales journalières selon le niveau des diplômes des arbitres fixées par la FFE

Lors des certifications des arbitres en formation, le club organisateur prend en charge les frais de restauration des candidats ; les indemnités arbitres des candidats évalués seront pris en charge par le CRECVL, à hauteur de 2 évaluations. Au-delà, si le candidat doit repasser des évaluations, les indemnités de ces journées d'évaluation seront à la charge de leur club.

Information : La loi « Humbert » (dite « Lamour ») du 23 octobre 2006 impose aux clubs organisateurs de manifestations sportives ainsi qu'aux arbitres pour toutes indemnités perçues dans le cadre de leur fonction arbitrale d'établir :

- *Pour les clubs : une activité journalière des arbitres indemnisés, avec feuille d'émargement et les sommes versées pour chaque organisation,*
- *Pour les arbitres : une activité annuelle de leurs indemnités (en nombre de jours et en sommes perçues à cet effet) : [ici](#) .*

4.2. La formation et la certification arbitrale

En référence à la réglementation nationale, le comité régional d'escrime centre val de Loire, en charge de ces formations et de ces certifications, décline une organisation territoriale et régionale de ce dispositif en s'appuyant sur le club, l'association départementale et son Équipe Technique Régionale.

- **Formation territoriale** : à partir de la catégorie M13 (2^{ème} année),
- **Formation régionale** : à partir de la catégorie M15 (2^{ème} année),
- **Formation nationale** : à partir de la catégorie M17 (2^{ème} année),

4.2.1. La formation

Cette formation s'appuie sur une filière complète avec :

- Une formation théorique et pratique en club, dès les premières années d'escrime, permettant de valider une connaissance arbitrale fondamentale.

- Une **formation théorique** encadrée par les membres de l'ETR du CRECVL et les enseignants de clubs, qui s'effectue à l'occasion d'un **volume horaire minimum de 20 h** (dont au moins 6h en club), réalisé lors du parcours de formation tel que :
 - Participation à la Journée Nationale de l'Arbitrage : pour 7h,
 - Participation à un ou plusieurs regroupements compétitifs : pour 7h,
 - Participation régulière à un module complémentaire de 6h proposé au sein du club et/ou du département.

Cette formation peut être enclenchée auprès du club et/ou de l'association territoriale et/ou Commission Départementale de l'Arbitrage.

En référence au Décret du 13 juin 2021, tout arbitre se doit d'être sensibilisé et formé aux premiers secours (PSC1, attestation,...).

4.2.2. La certification

Cette certification s'appuie sur deux piliers complémentaires :

- La **certification théorique** qui s'effectue lors d'un passage d'un QCM selon le niveau de diplôme d'arbitre, dans l'arme,
- La **certification pratique** qui s'effectue à l'occasion de **1 à 2 épreuves compétitives et/ou d'entraînement (stages, regroupements...) territoriales et/ou régionales** selon le niveau de diplôme,
- Après chaque évaluation pratique, les membres du jury font un retour pédagogique auprès du candidat et transmettent la fiche individuelle de certification au Comité Régional.

Niveau territorial ou départemental : au moins 1 évaluation validée,

Niveau régional : au :moins 2 évaluations validées,

Lors des certifications des arbitres en formation, le club organisateur prend en charge les frais de restauration des candidats ; les indemnités arbitres des candidats évalués seront pris en charge par le CRECVL, à hauteur de 2 évaluations. Au-delà, si le candidat doit repasser des évaluations, les indemnités de ces journées d'évaluation seront à la charge de leur club selon le barème de la FFE (Cf. Fiche indemnités arbitrales).

Le suivi du parcours de formation et de certification est consultable sur le site internet du CRECVL.

4.3. La journée nationale de l'arbitrage (JNA)

4.3.1. Objectifs de la JNA

Organisée dans chaque comité régional, à des dates nationales communes, la Journée Nationale d'Arbitrage (JNA) a pour principal objectif de sensibiliser l'ensemble des licenciés au respect des règles et des personnes régissant la pratique compétitive.

Lors de la JNA, il doit être dispensé :

- Une information sur l'arbitrage, son environnement, ses expériences, principes de communication, gestion du stress ...
- Une information sur le cursus de formation,
- Une présentation des nouvelles règles (mise à jour),
- Une sensibilisation à l'outil d'analyse vidéo,
- Un examen théorique (QCM) pour les diplômés territoriaux et régionaux,
- Tout autre point concernant l'arbitrage laissé au choix du comité régional et de la CRA,

La CNA peut déléguer un de ses membres pour des informations nationales et internationales selon les sollicitations et les disponibilités.

La partie théorique des diplômés d'arbitrage est proposée sous la forme de Questions à Choix Multiples (QCM). Les sujets -et leurs corrigés- de l'examen théorique parviendront, par courriel, dans la semaine précédant les JNA aux responsables de l'examen missionnés par les CRA ou les comités régionaux. (Président de CRA, CTS, référent d'armes...).

4.3.2. Date retenue pour la JNA

La date retenue est fixée par la FFE.

Lors de la JNA, la partie théorique de l'examen à l'arbitrage national est organisée au sein des régions.

Les CRA auront à retourner :

- un compte-rendu de cette journée en utilisant les fichiers transmis par le responsable de la CNA,
- un rapport d'activité annuelle mettant en évidence les initiatives locales en faveur de la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport

5. ORGANISATION DE LA VIE SPORTIVE RÉGIONALE

5.1. Plateaux sportif régionaux (catégories M9 et M11)

Ces plateaux sportifs permettent un apprentissage progressif à la pratique compétitive, dans le respect du cadre réglementaire fédéral et les protocoles sanitaires en vigueur.

Ces différentes animations permettent, sans classement régional, de favoriser une pratique éducative, et formatrice amenant progressivement à un accès à la compétition pour ceux qui le désirent

- Public : catégories **M9, M11** par arme
- Nombre de participants : Ouvert à tous les licenciés FFE
- Engagement : **5€** /personne
- Durée : elle se déroule sur une demi-journée.
- Lame :
 - Sabre M9/M11 : **Lame N°2**
 - Fleuret M9 : **Lame 0**
 - Fleuret M11 et Épée M9/M11 : **Lame N°2**
- Périodicité : 3 animations à raison d'une épreuve par trimestre (idéalement), selon les possibilités du calendrier sportif régional, débouchant sur la participation à la Fête Régionale des Jeunes (F.R.J).

- Contenu de la Filière « plateau sportif régional » :

Le contenu se veut progressif sur l'ensemble de la filière. La programmation des épreuves est de la responsabilité de chaque commission d'armes. Elle est précisée dans le calendrier régional.

- 3 épreuves maximum : Formules compétitives individuelles ou par équipes suivant les effectifs présents.
- Formule : Chaque animation régionale est organisée par arme et encadrée par l'Équipe Technique Régionale. Les commissions d'armes choisissent l'ordre de l'organisation des épreuves individuelles et par équipes, les formules proposées et les contenus de chaque animation.

Catégorie M9 : il est souhaitable de privilégier les épreuves par équipes. Afin que la majorité des escrimeurs puisse faire un nombre d'assauts équivalents et conséquents. Dans le cas de l'organisation « d'animations individuelles » il faudra privilégier les épreuves en poule de 4 sans tableau qui comporte les avantages suivants : plus grand nombre de matchs tirés, durée d'épreuve plus courte, pas d'éliminé, tout le monde arrive et repart en même temps.

Catégorie M11 : transitoire, cette catégorie permet d'accéder à la compétition. Les formules doivent être variées mais non discriminatoires (éviter l'élimination directe).

Selon les effectifs, les formules de ces épreuves seront adaptées selon les armes, en gardant toujours comme critère principal la réalisation d'un maximum de matches.

- Épreuve finale « Fête régionale des Jeunes » :

- Formule classique = Poule en 4 touches et TED en 6 ou 8 touches en fonction de la catégorie d'âge.

- L'échauffement sera collectif.

- Encadrement : les enseignants d'escrime des clubs
- Arbitrage : Gratuité. Chaque épreuve, ainsi que la Fête Régionale des Jeunes servira pour évaluer les arbitres territoriaux.
- Protocole : il est préconisé de récompenser l'ensemble des participants
- Lieu : L'ensemble du territoire régional
- Résultats : l'organisateur transmet à la fin de la journée d'animation la fiche de présence de l'arme permettant d'établir le recensement régional par catégorie et par arme. Cette fiche indique : noms, prénoms, catégorie, arme et le club.

5.2. ORGANISATIONS COMPÉTITIVES À L'ÉPÉE

5.2.1. Preambule

Les manifestations sportives régionales sont ouvertes à tous les licenciés FFE.

L'organisation des épreuves régionales individuelles et par équipes implique le respect du règlement sportif fédéral, des protocoles sanitaires et de la réglementation de l'arbitrage éditée par la FFE.

Elle s'articule autour de compétitions régionales, regroupements compétitifs (selon les catégories) et championnats régionaux à partir de la catégorie M13, intégrés aux classements régionaux.

Dans la mesure où le calendrier fédéral s'avère de plus en plus dense et afin de limiter la démultiplication des dates et des déplacements des personnes intéressées ainsi que pour s'inscrire dans une démarche de développement durable, le regroupement des armes sur un même lieu et à une même date sera privilégié.

Selon les armes, les épreuves débuteront **au plus tôt à 09h30** permettant à tous les compétiteurs de rejoindre le site de compétition en toute sécurité.

Il est conseillé de proposer, pour la **catégorie « séniors »**, le dimanche comme journée d'épreuves optimisant ainsi la participation de ce public.

Si aucun organisateur n'est trouvé pour un circuit régional, la compétition pourra être déplacée dans une région voisine qui organise un open.

L'organisation technique et sportive fait référence aux règlements - sportif et arbitral - fédéraux en vigueur.

5.2.2. Organisation de la filière compétitive par catégories

5.2.2.1. Organisation générale

Cette organisation générale repose sur une offre de pratique compétitive de proximité, dans le respect du cadre fédéral et des protocoles sanitaires en vigueur, ayant pour objectif de **promouvoir la pratique** tout en proposant des étapes compétitives régulières telles que :

- Un championnat régional des catégories M13 à Séniors et Vétérans, non ouverts aux autres régions. La participation est obligatoire pour une sélection à un championnat de France.
- Une à 2 épreuves régionales ou interrégionales compétitives ouvertes,
- A partir de la catégorie M15 (épreuves de la filière H2032 uniquement) jusque Séniors, la prise en compte de la place au classement national de la catégorie (Cf. fiche 10 « Règles de classements et de Sélections »),

5.2.2.2. Organisation par catégorie

- Catégorie M13 : 4 épreuves (1 championnat régional, 2 compétition régionale ouverte, 1 challenge de France),
- Catégorie M15 : 3 épreuves + filière H2032 (1 championnat régional, 2 circuits régionaux ouverts, la filière H2032 : le 1/8^{ème} de finales, les ¼, les ½ finales et la finale)
- Catégorie M17/M20 : 8 épreuves dont 5 retenus avec maximum 2 CN et deux épreuves régionales (1 championnat régional, 2 compétition régionale ouverte, 2 compétitions nationales un championnat de France).
- Catégorie Séniors : 8 épreuves dont 5 retenus avec maximum 2 CN et deux épreuves régionales (1 championnat régional, 2 compétition régionale ouverte, 2 compétitions nationales un championnat de France).

A noter que la catégorie « Vétérans » (hors V3 et V4 voir avec la commission médicale FFE) est intégrée à la catégorie Séniors.

- Catégorie Vétérans : 1 championnat régional.

5.2.3. Formules compétitives :

5.2.3.1. Modalité de participation

Les engagements se font, **dans le respect du règlement national de l'arbitrage**, à l'aide de l'extranet FFE, dans les délais impartis et précisés sur les feuilles de route.

- **Pour les épreuves individuelles**, quelle que soit la catégorie concernée, la place des tireurs présents sera établie en référence aux classements régionaux à la veille de l'épreuve, dans l'arme et la catégorie concernée.
- **Pour les épreuves par équipes**, la place des équipes dans le tableau sera établie en fonction des classements régionaux individuels des tireurs avant les épreuves individuelles composant l'équipe à la veille de l'épreuve, dans l'arme et la catégorie concernée. Le nombre de point de chaque équipe sera égal à la somme des places des trois tireurs la composant. L'équipe ayant le moins de points sera classée 1^{ière} du tableau.

5.2.3.2. Formules des circuits et regroupements régionaux

- Pour les épreuves individuelles des Circuits régionaux

Les formules seront : 1 tour de poule + T.E.D

En cas de faible effectif présent et des possibilités d'organisation, le Directoire Technique de l'épreuve pourra proposer une autre formule n'excédant pas le temps total de 3h.

Le directoire technique se compose du CTS ou de son représentant, d'un membre de la commission d'armes et d'un représentant du club organisateur.

Cas particulier d'un faible effectif : le directoire technique de la compétition pourra, alors, proposer :

Pour un effectif de moins de 5 participants présents :

- Un tour de poules en mélangeant hommes et dames,
- Puis les tableaux séparés par sexe.

- A partir de 5 participants présents : Formule habituelle (un tour de poule et tableau),
- Pour les épreuves par équipes

Si l'épreuve individuelle est programmée sur un samedi après-midi ou un dimanche avec plusieurs armes regroupées, l'épreuve par équipe n'aura pas lieu.

Si l'épreuve par équipe est organisée à l'issue de l'épreuve individuelle la même journée, la formule suivante sera appliquée :

- A partir de 5 équipes présentes et engagées : Tableau d'Élimination Directe.
- Moins de 5 équipes présentes et engagées : poule de classement jusqu'à 4 équipes présentes, à partir de 5 équipes TED.
- Il n'y aura pas de décalage par club dans le tableau.
- La 3^{ème} place n'est pas tirée.

Pour les épreuves « vétérans » par équipes, la composition des équipes de clubs concerne les catégories V1, V2, V3+4 sans seuil d'âges permettant ainsi la participation du plus grand nombre d'équipes de club. La formule est celle de la FFE (nombre de victoires, et non par relais)

Exemples de formules

Nombre d'équipes	Formule
2 équipes	1 rencontre finale
Entre 3 et 5 équipes	Poule unique et classement à la l'issue de la poule (match de barrage pour le titre).
7 équipes	T.E.D. Les perdants font une poule de classement.
Entre 6 et 8 équipes	T.E.D. Les perdants du 1 ^{er} tour font les matches de classement de 5 à 8
9 équipes	3 poules de 3. Puis tableau de 8.
Entre 10 et 16 équipes	T.E.D. Les perdants du 1 ^{er} tour font les matches de classement de 9 à 16

Pour toutes les catégories, hors championnats régionaux :

- La composition des équipes : les équipes seront composées de 2 tireurs ou tireuses d'un même club ou d'interclubs.
- Les formules : TED ou poules en relais à l'italienne selon le tableau ci-dessous,

Catégorie	Relais	Durée
M13	4 x 4 touches	4 x 2 mn

M15	4 x 5 touches	4 x 3 mn
M17, M20, Séniors	4 x 5 touches	4 x 3 mn

Selon les effectifs présents, la composition des équipes, dans une même arme et une même catégorie, pourra être mixte.

5.2.3.3. Formules des Championnats Régionaux

Ces championnats régionaux réunissent les licenciés FFE de la région Centre Val de Loire et permettent l'attribution d'un titre de champion régional dans l'arme et la catégorie concernées.

Pour les épreuves individuelles, chaque escrimeur représente son club.

Pour les épreuves par équipes, les clubs composent leurs équipes dans le respect du règlement sportif fédéral édité par la FFE avec les formules consacrées par catégorie (cf formules Championnats de France par équipes)

Catégorie	Individuels	Par équipes
M13	1 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet
M15	1 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet
M17, M20, Séniors	1 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet
Vétérans	1 tour de poule toutes catégories d'âge + TED par catégorie d'âge	TED complet ou incomplet par équipe de club

5.2.3.4. Formules des Masters régionaux

Ces épreuves concernent uniquement les 8 premiers de chaque classement régional qui, à l'issue de la saison, se retrouvent pour participer à cet événement régional.

Catégorie	Nombre de qualifiés	Formules

M13	8 premiers de la catégorie	1 tour de 2 poules de 4 + TED de 8
M15	8 premiers de la catégorie	1 tour de 2 poules de 4 + TED de 8

Pour la Fête régionale des Jeunes, les formules seront déterminées selon les effectifs présents.

5.2.3.5 : Formules

Les compétitions régionales et inter zone verront leurs coefficients de base réajuster en fonction du nombre de tireur présent par la formule suivante : Coefficient de base * (1*(Nombre de participant / 100)).

Les compétitions nationales auront leurs coefficients fixes.

5.2.4. Organisation des épreuves

Les clubs organisant ces compétitions devront prévoir :

- Le matériel en conséquence : possibilité de réservation du matériel régional auprès du comité régional d'escrime Centre Val de Loire,
- Arbitrage : Chaque épreuve, ainsi que la Fête Régionale des Jeunes servira pour évaluer les arbitres territoriaux et régionaux. Le club se doit d'assurer la présence d'arbitres en suffisance pour le bon déroulement de son organisation.
- Protocole : chaque organisateur édite et remet les récompenses **au fur et à mesure de la fin des épreuves**.
 - o Pour les épreuves régionales, circuits régionaux, regroupements régionaux : le club organisateur se chargera de récompenser, au moins, les 4 premiers de chaque catégorie.

- o Pour les championnats régionaux: le comité régional se charge des récompenses (les 4 premiers de chaque épreuve); le club aura à les récupérer en amont de ses épreuves.
- Résultats: l'organisateur mets en ligne l'ensemble des fichiers au format PDF, les transmet au référent de l'arme en charge des classements régionaux de l'arme permettant d'établir le classement régional par catégorie et par arme. Il communique à la FFE l'intégralité de ces documents pour voir l'épreuve régionale intégrée aux classements nationaux uniquement pour les catégories M17 à Séniors.

5.3. ORGANISATIONS COMPÉTITIVES AU FLEURET

5.3.1. Preambule

Les manifestations sportives régionales sont ouvertes à tous les licenciés FFE.

L'organisation des épreuves régionales individuelles et par équipes implique le respect du règlement sportif fédéral, des protocoles sanitaires et de la réglementation de l'arbitrage éditée par la FFE.

Elle s'articule autour de compétitions régionales, regroupements compétitifs (selon les catégories) et championnats régionaux à partir de la catégorie M13, intégrés aux classements régionaux.

Pour toute participation aux championnats de France, la participation préalable aux épreuves par équipe, pour un club, des championnats régionaux de l'arme et de la catégorie concernée est obligatoire.

Dans la mesure où le calendrier fédéral s'avère de plus en plus dense et afin de limiter la démultiplication des dates et des déplacements des personnes intéressées ainsi que pour s'inscrire dans une démarche de développement durable, le regroupement des armes sur un même lieu et à une même date sera privilégié.

Selon les armes, les épreuves débuteront **au plus tôt à 09h30** permettant à tous les compétiteurs de rejoindre le site de compétition en toute sécurité.

Il est conseillé de proposer, pour la **catégorie « séniors »**, le dimanche comme journée d'épreuves optimisant ainsi la participation de ce public.

L'organisation technique et sportive fait référence aux règlements - sportif et arbitral - fédéraux en vigueur.

5.3.2. Organisation de la filière compétitive par catégories

5.3.2.1. Organisation générale

Cette organisation générale repose sur une offre de pratique compétitive de proximité, dans le respect du cadre fédéral et des protocoles sanitaires en vigueur, ayant pour objectif de **promouvoir la pratique** tout en proposant des étapes compétitives régulières telles que :

- Un championnat régional des catégories M13 à Séniors et Vétérans, non ouverts aux autres régions,
- Une à 2 épreuves régionales ou interrégionales compétitives ouvertes,
- A partir de la catégorie M15 (épreuves de la filière H2032 uniquement) jusque Séniors, la prise en compte de la place au classement national de la catégorie (Cf. fiche 10 « Règles de classements et de Sélections »),

5.3.2.2. Organisation par catégorie

Toutes les épreuves seront comptabilisées dans les classements régionaux de l'arme et de la catégorie (voir fiche « classement régional »).

- Catégorie M13 : 5 épreuves (1 championnat régional, 3 compétitions régionales ouvertes et 1 challenge de France,
- Catégorie M15 : filière H2024 (1 circuit régional, 1 championnat régional, les 1/8, les 1/4 et les 1/2 finales) auquel s'ajoute la place au classement national M15,

- Catégorie M17/M20: 3 épreuves (1 championnat régional, 1 circuit régional commun aux catégories M17 et M20 ouverte) auxquelles s'ajoute la place du classement national de la catégorie. Il est proposé qu'à l'arme « Fleuret » soit mise en place l'épreuve régionale réunissant les 2 catégories M17 et M20 (regroupant un effectif plus conséquent).
- Catégorie Séniors: 3 épreuves (1 championnat régional, 1 circuit régional commun aux catégories Senior et Vétérans ouvert) auxquelles s'ajoute la place du classement national de la catégorie.
A noter que la catégorie « Vétérans » (hors V3 et V4 voir avec la commission médicale FFE) est intégrée à la catégorie Séniors.
- Catégorie Vétérans: 1 championnat régional et un circuit régional commun avec les séniors (hors V3 V4)

5.3.3. Formules compétitives :

5.3.3.1. Modalité de participation

Les engagements se font, **dans le respect du règlement national de l'arbitrage**, à l'aide de l'extranet FFE, dans les délais impartis et précisés sur les feuilles de route.

- **Pour les épreuves individuelles**, quelle que soit la catégorie concernée, la place des tireurs présents sera établie en référence aux classements régionaux à la veille de l'épreuve, dans l'arme et la catégorie concernée.
- **Pour les épreuves par équipes**, la place des équipes dans le tableau sera établie en fonction des classements régionaux individuels des tireurs avant les épreuves individuelles composant l'équipe à la veille de l'épreuve, dans l'arme et la catégorie concernée. Le nombre de points de chaque équipe sera égal à la somme des places des trois tireurs la composant. L'équipe ayant le moins de points sera classée 1ère du tableau.

5.3.3.2. Formules des circuits et regroupements régionaux

- Pour les épreuves individuelles des Circuits régionaux

Les formules seront : 1 tour de poule + T.E.D (Tableau d'Élimination Directe).

En cas de faible effectif présent et des possibilités d'organisation, le Directoire Technique de l'épreuve pourra proposer une autre formule n'excédant pas le temps total de 3h.

Le directoire technique se compose du CTS ou de son représentant, d'un membre de la commission d'armes et d'un représentant du club organisateur.

Cas particulier d'un faible effectif : le directoire technique de la compétition pourra, alors, proposer :

Pour un effectif de moins de 5 participants présents :

- Un tour de poules en mélangeant hommes et dames,
- Puis les tableaux séparés par sexe.
- A partir de 5 participants présents : Formule habituelle (un tour de poule et tableau),
- Pour les épreuves par équipes

Si l'épreuve par équipe est organisée à l'issue de l'épreuve individuelle la même journée, la formule suivante sera appliquée :

- A partir de 5 équipes présentes et engagées : Tableau d'Élimination Directe.
- Moins de 5 équipes présentes et engagées : poule de classement jusqu'à 4 équipes présentes, à partir de 5 équipes TED.
- Il n'y aura pas de décalage par club dans le tableau.
- La 3^{ème} place n'est pas tirée.

Pour les épreuves « vétérans » par équipes, la composition des équipes de clubs concerne les catégories V1, V2, V3+4 sans seuil d'âge permettant ainsi la participation du plus grand nombre d'équipes de club. La formule est celle de la FFE.

Exemples de formules :

Nombre d'équipes	Formule
2 équipes	1 rencontre finale
Entre 3 et 5 équipes	Poule unique et classement à la l'issue de la poule (match de barrage pour le titre).
7 équipes	T.E.D. Les perdants font une poule de classement.
Entre 6 et 8 équipes	T.E.D. Les perdants du 1 ^{er} tour font les matches de classement de 5 à 8
9 équipes	3 poules de 3. Puis tableau de 8.
Entre 10 et 16 équipes	T.E.D. Les perdants du 1 ^{er} tour font les matches de classement de 9 à 16

Pour toutes les catégories, hors championnats régionaux :

- La composition des équipes : les équipes seront composées de 3 tireurs ou tireuses d'un même club ou d'interclubs,
- Les formules : TED ou poules en relais à l'italienne selon le tableau ci-dessous.

Catégorie	Relais	Durée
M13	36 touches	Relai de 2 minutes
M15	36 touches	Relai de 3 minutes
M17, M20, Séniors	45 touches	Relai de 3 minutes

Selon les effectifs présents, la composition des équipes, dans une même arme et une même catégorie, pourra être mixte.

5.3.3.3. Formules des Championnats Régionaux

Ces championnats régionaux réunissent les licenciés FFE de la région Centre Val de Loire et permettent l'attribution d'un titre de champion régional dans l'arme et la catégorie concernées.

Pour les épreuves individuelles, chaque escrimeur représente son club.

Pour les épreuves par équipes, les clubs composent leurs équipes dans le respect du règlement sportif fédéral édité par la FFE avec les formules consacrées par catégorie (cf formules Championnats de France par équipes)

Catégorie	Individuels	Par équipes
M13	1 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet
M15	1 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet
M17, M20, Séniors	1 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet

Vétérans	1 tour de poule par catégorie d'âge (si les effectifs le permettent)	TED complet ou incomplet par équipe de club
----------	--	---

Pour la Fête Régionale des Jeunes, les formules seront déterminées selon les effectifs présents.

5.3.4. Organisation des épreuves

Les clubs organisant ces compétitions devront prévoir :

- Le matériel en conséquence : possibilité de réservation du matériel régional auprès du comité régional d'escrime Centre Val de Loire,
- Arbitrage : Les circuits régionaux pourront servir d'évaluation pour les arbitres territoriaux et régionaux, mais les championnats régionaux, ainsi que la Fête régionale des jeunes, seront arbitrés par des arbitres régionaux diplômés. Le club se doit d'assurer la présence d'arbitres en suffisance pour le bon déroulement de son organisation,
- Protocole : Chaque organisateur édite et remet les récompenses **au fur et à mesure de la fin des épreuves**.
 - Pour les épreuves régionales, circuits régionaux, regroupements régionaux : le club organisateur se chargera de récompenser, au moins, les 4 premiers de chaque catégorie.
 - Pour les championnats régionaux : le comité régional se charge des récompenses (les 4 premiers de chaque épreuve) ; le club aura à les récupérer en amont de ses épreuves.
- Résultats : L'organisateur met en ligne l'ensemble des fichiers au format PDF, les transmet au référent de l'arme en charge des classements régionaux de l'arme permettant d'établir le classement régional par catégorie et par arme. Il communique à la FFE l'intégralité de ces documents pour voir l'épreuve régionale intégrée aux classements nationaux uniquement pour les catégories M17 à Séniors.

5.4. ORGANISATIONS COMPÉTITIVES AU SABRE

5.4.1. Préambule

L'organisation des épreuves régionales individuelles et par équipes implique le respect du règlement sportif fédéral, des protocoles sanitaires et de la réglementation de l'arbitrage éditée par la FFE.

Elle s'articule autour de compétitions régionales, regroupements compétitifs (selon les catégories) et championnats régionaux à partir de la catégorie M13 intégrés aux classements régionaux.

Dans la mesure où le calendrier fédéral s'avère de plus en plus dense et afin de limiter la démultiplication des dates et des déplacements des personnes intéressées ainsi que pour s'inscrire dans une démarche de développement durable, le regroupement des armes sur un même lieu et à une même date sera privilégié.

Selon les armes, les épreuves débuteront au plus tôt à 09h30 permettant à tous les compétiteurs de rejoindre le site de compétition en toute sécurité. Il est conseillé de proposer, pour la catégorie « séniors », le dimanche comme journée d'épreuves optimisant ainsi la participation de ce public.

L'organisation technique et sportive fait référence aux règlements - sportif et arbitral-fédéraux en vigueur.

5.4.2. Organisation de la filière compétitive par catégories

5.4.2.1. Organisation générale

Cette organisation générale repose sur une offre de pratique compétitive de proximité, dans le respect du cadre fédéral et des protocoles sanitaires en vigueur, ayant pour

objectif de **promouvoir la pratique** tout en proposant des étapes compétitives régulières telles que :

- Un championnat régional des catégories M13 à Séniors et Vétérans « non ouverts » aux autres régions, Participation obligatoire pour toute sélection aux championnats de France,
- 2 épreuves de circuit régional compétitives ouvertes,
- 1 à 2 "open nationaux"
- A partir de la catégorie M17 prise en compte des 2 meilleurs circuits nationaux.

5.4.2.2. Organisation par catégorie

Toutes les épreuves seront comptabilisées dans les classements régionaux de l'arme et de la catégorie (voir « classement régional »).

- Catégorie M13 : 5 épreuves (1 championnat régional, 2 compétitions régionales ouvertes, 1 open, le challenge de France),
- Catégorie M15 : 6 épreuves (filière H2024 : 1 championnat régional, 1/8^{ème} de finales, les ¼ de finales, les ½ finales, la Fête des jeunes; 1 open)
- Catégorie M17/M20 : 5 épreuves (1 championnat régional, 1 compétition régionale ouverte, les 2 meilleurs circuits nationaux, le championnat de France).
- Catégorie Séniors : 5 épreuves (1 championnat régional, 1 compétition régionale ouverte, les 2 meilleurs circuits nationaux, le championnat de France).

A noter que la catégorie « Vétérans » (hors V3 et V4 voir avec la commission médicale FFE) est intégrée la catégorie Séniors.

- Catégorie Vétérans : 1 championnat régional

5.4.3. Formules compétitives :

5.4.3.1. Modalité de participation

Les engagements se font, **dans le respect du règlement national de l'arbitrage**, à l'aide de l'extranet FFE, dans les délais impartis et précisés sur les feuilles de route.

- **Pour les épreuves individuelles**, quelle que soit la catégorie concernée, la place des tireurs présents sera établie en référence aux classements régionaux à la veille de l'épreuve, dans l'arme et la catégorie concernée.

- **Pour les épreuves par équipes**, la place des équipes dans le tableau sera établie en fonction des classements régionaux individuels des tireurs avant les épreuves individuelles composant l'équipe à la veille de l'épreuve, dans l'arme et la catégorie concernée. Le nombre de points de chaque équipe sera égal à la somme des places des trois tireurs la composant. L'équipe ayant le moins de points sera classée 1ère du tableau.

5.4.3.2. Formules des circuits et regroupements régionaux

Pour les épreuves individuelles des Circuits régionaux

Les formules seront : 2 tour de poule + T.E.D

En cas de faible effectif présent et des possibilités d'organisation, le Directoire Technique de l'épreuve pourra proposer une autre formule.

Le directoire technique se compose du CTS ou de son représentant, d'un membre de la commission d'armes et d'un représentant du club organisateur.

- Cas particulier d'un faible effectif : le directoire technique de la compétition pourra, alors, proposer :

Pour un effectif de moins de 5 participants présents :

- Un tour de poules en mélangeant hommes et dames,
- Puis les tableaux séparés par sexe.
- A partir de 5 participants présents : Formule habituelle

Pour les épreuves par équipes

Si l'épreuve par équipe est organisée à l'issue de l'épreuve individuelle la même journée, la formule suivante sera appliquée :

- A partir de 5 équipes présentes et engagées : Tableau d'Élimination Directe.
- Moins de 5 équipes présentes et engagées : Poule de classement jusqu'à 4 équipes présentes.
- Il n'y aura pas de décalage par club dans le tableau.
- La 3^{ème} place n'est pas tirée.

Pour les épreuves « vétérans » par équipes, la composition des équipes de clubs concerne les catégories V1, V2, V3+4 sans seuil d'âges permettant ainsi la participation du plus grand nombre d'équipes de club. La formule est celle de la FFE (nombre de victoires, et non par relais).

Exemples de formules

Nombre d'équipes	Formule
2 équipes	1 rencontre finale
Entre 3 et 4 équipes	Poule unique et classement à la l'issue de la poule (match de barrage pour le titre).
Entre 5 et 8 équipes	T.E.D. Les perdants font une poule de classement.
Entre 5 et 8 équipes	T.E.D. Les perdants du 1 ^{er} tour font les matches de classement de 5 à 8
9 équipes	3 poules de 3. Puis tableau de 8.
Entre 10 et 16 équipes	T.E.D. Les perdants du 1 ^{er} tour font les matches de classement de 9 à 16

Pour toutes les catégories :

- La composition des équipes : les équipes seront composées de 3 tireurs ou tireuses d'un même club ou d'interclubs (hors championnats régionaux).
- Les formules : TED ou poules selon le tableau ci-dessous,

Catégorie	Relais
M13	9 x 4 touches
M15 à Séniors	9 x 5 touches

Selon les effectifs présents la composition des équipes, dans une même catégorie, pourra être mixte.

5.4.3.3. Formules des Championnats Régionaux

Ces championnats régionaux réunissent les licenciés FFE de la région Centre Val de Loire et permettent l'attribution d'un titre de champion régional dans la catégorie concernées.

Pour les épreuves individuelles, chaque escrimeur représente son club.

Pour les épreuves par équipes, les clubs composent leurs équipes dans le respect du règlement sportif fédéral édité par la FFE avec les formules consacrées par catégorie (cf formules Championnats de France par équipes)

Catégorie	Individuels	Par équipes
M13	2 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet
M15	2 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet
M17, M20, Séniors	1 tour de poule + TED	TED complet ou incomplet
Vétérans	1 tour de poule toutes catégories d'âge + TED par catégorie d'âge	TED complet ou incomplet par équipe de club

5.4.4. Organisation des épreuves

Les clubs organisant ces compétitions devront prévoir :

- Le matériel en conséquence : possibilité de réservation du matériel régional auprès du comité régional d'escrime Centre Val de Loire,
- Arbitrage : Chaque épreuve, ainsi que la Fête Régionale des Jeunes servira pour évaluer les arbitres territoriaux et régionaux. Le club se doit d'assurer la présence d'arbitres en suffisance pour le bon déroulement de son organisation.
- Protocole : chaque organisateur édite et remet les récompenses au fur et à mesure de la fin des épreuves.
 - o Pour les épreuves régionales, circuits régionaux : le club organisateur se chargera de récompenser, au moins, les 4 premiers de chaque catégorie.

- o Pour les championnats régionaux: le comité régional se charge des récompenses (les 4 premiers de chaque épreuve); le club aura à les récupérer en amont de ses épreuves.
- Résultats: l'organisateur mets en ligne l'ensemble des fichiers au format PDF, **les transmet au référent de l'arme en charge des classements régionaux** de l'arme permettant d'établir le classement régional par catégorie et par arme. Il communique à la FFE l'intégralité de ces documents pour voir l'épreuve régionale intégrée aux classements nationaux uniquement pour les catégories M17 à Séniors.

6. RÈGLES DE CLASSEMENTS RÉGIONAUX ET DE SÉLECTIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

6.1. Préambule

Le comité régional d'escrime Centre Val de Loire, par ses commissions d'armes, gère les classements dans toutes les armes et catégories de M13 à Séniors selon les épreuves répertoriées par chaque commission d'armes (Cf. règles de classement).

Les clubs diffusent l'ensemble des éléments constituant les classements régionaux à leurs compétiteurs.

6.2. Modalités

Les responsables d'armes assurent la collecte des résultats des épreuves retenues par l'E.T.R.

Chaque résultat est reporté dans le classement régional de la catégorie.

Les clubs organisateurs de circuits régionaux individuels des catégories M17 à Séniors transmettent les résultats, **dans les 24h qui suivent la compétition**, à la FFE en utilisant les formats adéquats, au responsable de l'arme (Cf. composition des commissions d'armes) et au responsable classement de la commission d'arme.

Les résultats comprennent, outre l'arme : le rang, le nom et prénom, le club et l'année de naissance de chaque participant.

Un classement provisoire est produit à l'issue de chaque épreuve rentrant dans les principes de classement et consultable sur le site régional. Ce classement fixe un nombre de résultats spécifiques par arme et par catégorie arrêté par chaque commission.

Il est vérifié par le responsable d'arme avant d'être diffusé sur le site. Le responsable d'armes dispose d'un **délai de 3 jours** pour signaler toutes anomalies sur le classement avant validation et diffusion sur le site régional,

Le classement définitif est arrêté au 30 juin de chaque saison, au plus tard dans la première semaine de juillet. Le classement régional sert à éditer la liste du « Collectif régional » de la saison suivante.

Chaque commission d'armes établit, en début de saison, les règles de sélections pour les championnats de France de toutes les catégories de M15 à Vétérans.

6.3. Règles de classement

Le classement régional est ouvert à tous les licenciés FFE des clubs de la région Centre Val de Loire.

Principe général par catégorie dans toutes les armes :

- o La catégorie M9/M11 : pas de Classement Régional, répartition en "ligue" : Or, Argent, Bronze
- o De la Catégorie M13 à Séniors : prise en compte des épreuves compétitives inscrites aux règles de classements,
- o Toute épreuve annulée ne sera pas prise en compte,

Le nombre de points marqué par un tireur en compétition dépend pour chaque catégorie :

- De la place du tireur : P
- Du nombre de tireurs présents : N

- D'un coefficient de force permettant de prendre en compte le niveau des tireurs présents : F
- D'un coefficient de compétition permettant de valoriser certaines compétitions ; ce coefficient varie selon l'effectif réel de l'épreuve :

FORMULE DE CALCUL DES POINTS

$$R = F * \left(1,01 - \frac{\log(P)}{\log(N)} \right)$$

Légende :

R : Nombre de points obtenus P : Place du tireur N : Nombre de tireurs présents

F : Coefficient de force

Cas particuliers d'un faible effectif d'une catégorie (Inférieur à 5 participants) :

Afin d'atténuer l'écart de points entre les participants, il a été décidé de remplacer l'effectif « n » de la compétition par « n + 2 » dans le cas d'une compétition à moins de 5 participants.

Exemple : dans le cas d'une compétition à 3 participants dans une catégorie, le calcul des points se fera comme s'il y avait 5 participants présents.

6.4. Règles de sélection aux Championnats de France

6.4.1. Critères de sélection

Les critères de sélection sont définis chaque année par chaque commission d'armes en début de saison et validés par le CD : voir Annexe « règles de classement par arme »

Les sélectionnés sont informés de leur sélection par le comité régional d'escrime du Centre Val de Loire et confirment, leur participation, au responsable d'arme, au C.T.S. (ou son représentant) et au secrétariat du comité régional à une date fixée.

Critères :

Aucune demande de dérogation, de quelque nature que ce soit, sera étudiée.

- N°1 : Pour les épreuves individuelles, les sélections se feront, prioritairement, dans l'ordre du classement régional actualisé,

- N°2 : Après délibération et validation par les membres de l'ETR de la commission considérée.

6.4.2. Selon le type d'épreuves :

Epreuves individuelles

L'ETR étudie toutes les sélections au regard des critères établis en début de saison et validés par le comité directeur.

Selon les quotas de la F.F.E. et après délibération de l'E.T.R., les « x » premiers du classement régional sont qualifiés pour le Championnat de France.

- M15 à M20 : Selon les quotas FFE et après délibération de l'ETR, suivant les armes : confère règles de classements. Pour les armes sans quota, les championnats de France FFE sans quota sont ouverts à tous les licenciés
- Séniors : Selon les quotas FFE et après délibération de l'ETR, suivant les armes : confère règles de classements. Pour les armes sans quota, les championnats de France FFE sans quota sont ouverts à tous les licenciés
- Vétérans : les championnats régionaux seront les épreuves de référence pour qualifier aux différents championnats de France et critères nationaux et notamment les épéistes masculins vétérans V1, V2 et V3 Selon les quotas FFE à l'épée masculine V1, V2 et V3 et aux épreuves par équipes attribués en début de saison.

Épreuves par équipes

- M15 : Les tireurs sont sélectionnés par les commissions d'armes en fonction des critères établis en début de saison et validés par le comité directeur.
- M17 à senior : Confère règlement sportif national (<https://www.escrime-ffe.fr/fr/vie-sportive/competitions-resultats/reglement-sportif.html>)

Engagements

Les engagements aux Championnats de France sont enregistrés par le comité régional d'escrime et transmis au coordonnateur de zone. Il est impératif de confirmer les participations des compétiteurs sélectionnés dans les délais mentionnés.

En cas de non confirmation dans les délais impartis, le remplaçant sera convoqué.

Forfait

- Individuels

Seuls les forfaits enregistrés au moins une semaine avant le début des épreuves pourront permettre le repêchage des remplaçants dans l'ordre du classement régional de l'arme et de la catégorie.

- Équipes

En cas de désistement de l'équipe qualifiée, il sera fait appel à l'équipe suivante dans l'ordre du classement des championnats régionaux par équipes de l'arme et de la catégorie concernées.

Dans le cas d'un quota non assumé, il sera remis à disposition de la FFE,

7. FILIÈRE M15 H2032

7.1. Généralités

L'engagement dans la filière M15 H2032 signifie pour les tireurs qui y prennent part une participation à une série de compétition, de l'échelon régional à l'échelon national, en vue d'une sélection à la Fête des Jeunes.

Cette première expérience d'un parcours de sélection, permet aux jeunes escrimeurs de se familiariser avec une pratique plus exigeante de l'escrime, ayant une finalité de performance.

En ce sens, le CRECVL choisit d'aider ces jeunes escrimeurs et de promouvoir leur pratique.

Deux filières sont possibles pour accéder à la sélection à la Fête des jeunes en individuel :

Filière Nationale : Les 40 premiers tireurs du classement national actualisé sont qualifiés pour la Fête des Jeunes.

$$1 + \frac{\text{Nb tireurs 1/8e de finale CRECVL}}{\text{Nb tireurs total 1/8e de finale France}} \times 26$$

Quota Régional :

Pour les épreuves par équipes, c'est le CRECVL qui, à travers ses ETR, établit une sélection, en accord avec les règles de sélection fixées en début de saison par les commissions.

Equipe Régionale : la sélection dans les équipes régionales se fait selon les critères établies en début de saison par les commissions d'armes de l'ETR et validé par le Comité Directeur.

Au sabre, une épreuve de préparation sera proposée aux équipes régionales avant la Fête des Jeunes, dans le courant du mois de mai.

7.2. Aide financière

- Les engagements des tireurs qualifié pour les ½ finale H2032 sont pris en charge par le CRECVL
- Les tireurs qualifiés/sélectionnés pour la Fête des jeunes individuelle et par équipe se voient attribuer une aide financière pour la participation à la compétition.

Une aide d'un montant de : 100€ maximum sera donnée à chaque compétiteurs pour le transport, le logement et les repas sur place, sur présentation des factures.

- Les engagements des tireurs qualifiés/sélectionnés pour la Fêtes des Jeunes sont pris en charge par le CRECVL

7.3. Aide matérielle

Les tireurs qualifiés/sélectionnés pour la Fête des jeunes individuelle et par équipe se voient attribuer une aide matérielle pour la participation à la compétition.

Une dotation régionale, établit en concertation entre les responsables des commissions d'armes et le Comité Directeur, sera offerte aux tireurs. Le montant et la nature de cette dotation sont établis en fin de saison.

8. COLLECTIF RÉGIONAL

8.1. Généralités

Afin de promouvoir et de développer l'accès vers une pratique du sport de haut niveau, le CRECVL souhaite constituer une élite régionale, permettant la facilitation de la filière de détection, à partir de la catégorie M13. Tous les ans, 4 tireurs seront identifiés de la catégorie M13 à M17, sur les 6 armes. Soit 72 tireurs pour lesquels le CRECVL apportera une aide financière et matériel à la mesure de la catégorie et des performances de la saison.

8.2. Aide apportée

L'aide apportée par le CRECVL pourra être de nature financière (aide pour la participation à des compétitions internationales, prise en charge d'engagement, prise en charge de frais pour la participation à des stages de détection ...) ou matériel.

Le choix de l'aide apporté par le CRECVL reste à la discrétion de son Comité Directeur, et se fera en fonction de critères tel que : la catégorie, le niveau de compétition, la récurrence des résultats ...

8.3. Inscription sur les listes du "Collectif Régional"

- L'inscription sur les listes du "Collectif Régional" est valable du 1er septembre au 31 août de la saison en cours.
- L'actualisation des listes se fait en fin d'année, après la dernière compétition inscrite au classement de la catégorie et de l'arme. L'inscription sur les listes ne peut se faire qu'après actualisation du classement régional.
- Critères pour l'inscription sur les listes du "Collectif Régional" :
 - Faire partie des catégories M13 à M17 au fleuret, à l'épée ou au sabre (Un tireur ne peut être inscrit qu'une fois. En cas de présence sur plusieurs classements, il devra choisir l'arme ou la catégorie dans laquelle il souhaite être inscrit).

- Les 4 premiers tireurs du classement sont automatiquement inscrits. En cas de changement de catégorie, les tireurs sont inscrits sur la liste de la catégorie supérieure.
- Avoir été licencié au sein du CRECVL depuis 2 saisons minimum

ANNEXE